



UnaformeC

261, rue de Paris
93556 Montreuil-cedex
Tél 01 43 63 80 00
Fax 01 43 63 68 11
Internet www.unaformec.org

N° 253 – 10 novembre 2003

AGORA formation XXVI : J-32

Le journal faxé de l'UnaformeC

Vous pouvez désormais consulter ce journal au format acrobat reader (en pdf) sur notre site, à l'adresse suivante : www.unaformec.org

EDITO

L'idée d'un dossier médical partagé est à l'ordre du jour depuis longtemps. La généralisation de l'informatique en fait un objectif à portée de main. Il suffit d'admettre enfin que la télétransmission des feuilles de soins n'est qu'un avatar anecdotique de ce merveilleux outil de communication... La loi de 2002 sur le droit d'accès du patient à son dossier a entériné une exigence forte portée par les associations de patients. Ce droit d'accès sera utile, efficace, et empreint de toute la confiance nécessaire à la relation médecin-malade si nous faisons du dossier médical un outil réellement transversal.

DOSSIER MEDICAL PARTAGE : L'AVENIR DU SYSTEME DE SOINS ?

Lequel d'entre nous, généraliste ou spécialiste, médecin de ville ou hospitalier, n'a pas rêvé un jour d'avoir un accès immédiat aux informations santé du patient qu'il avait en face de lui à ce moment ? Utopie ou avenir proche ? C'est en tous cas dans l'ordre du possible à très court terme...

Dossier médical partagé, pas unique... Le dossier de santé du patient est de fait constitué d'autant de dossiers que de professionnels concernés. Les courriers entre intervenants font le lien entre ces différents dossiers. Aucune tentative de définir *a priori* un dossier structuré commun aux différentes spécialités n'a abouti ces 20 dernières années. « *La structuration et la codification des données du patient demandent l'élaboration de référentiels et de normes sémantiques, aujourd'hui inaccessible dans la pratique* »¹. Cependant, le système de santé évolue de plus en plus vers une pratique coordonnée, avec mise en commun des informations nécessaires. La généralisation de l'informatique ouvre des possibilités nouvelles. Il est possible dès maintenant d'organiser le rassemblement des données numérisées, collectées ici et là...

Les outils nécessaires... Les solutions techniques expérimentées actuellement, et que retient en priorité le rapport Fieschi, sont celles des messageries sécurisées sur Internet. Chaque patient fournit l'adresse à laquelle il désire retrouver ses données médicales. En accord avec la loi 2002, c'est lui qui a la maîtrise de la gestion des accès à son « adresse qualité santé », qu'il peut ouvrir au professionnel de son choix. Il exerce pleinement ses droits et responsabilités dans ce qui est un nouveau mode de relation médecin-malade. Chaque professionnel consulté enrichit le dossier « virtuel » hébergé à l'adresse indiquée des données indispensables au suivi du malade, quel que soit l'environnement informatique dans lequel il travaille.

Et les obstacles... Le premier est d'ordre budgétaire, comme toujours. Qui prendra en charge ce « nouveau service médical rendu » ? Mais surtout, au delà des problèmes techniques et financiers, « *le partage des informations pose des problèmes psychologiques et culturels... La mutation culturelle sur le partage, le traitement et la qualité de l'information doit être accompagnée par une explication, une formation et une politique de communication adaptées.* » Il y a là un enjeu dont les organismes de formation continue pourraient être preneurs...

JP VALLEE

¹Fieschi M. Les données du patient partagées : la culture du partage et de la qualité des informations pour améliorer la qualité des soins. Rapport au ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées. Paris ; 2003 (56 p).